

transfert de la technologie des pays industrialisés au profit des pays en développement. Les discussions ont continué sur un code de conduite des sociétés transnationales, qui doit préciser les responsabilités respectives des pays hôtes, des pays d'origine et des sociétés transnationales en ce qui a trait principalement aux activités de ces dernières. Finalement, la révision de la Convention de Paris sur la propriété industrielle a continué de progresser.

Ainsi qu'il en est fait état au chapitre 3 de la partie A, un accord est intervenu sur un Fonds commun pour les produits de base. La dissociation, à toutes fins utiles, du droit de vote des contributions financières est l'un des aspects juridiques intéressants de cet accord. Il y a lieu également de signaler qu'un nouvel Accord international sur le cacao a été négocié en 1980.

### **Droit de l'environnement**

Par suite d'une initiative prise conjointement par le Canada et la Suède lors de la huitième session du conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en avril 1980, le Conseil a décidé de convoquer, avant sa dixième session qui aura lieu en 1982, une rencontre de hauts fonctionnaires spécialistes du droit de l'environnement. Cette rencontre sera organisée parallèlement aux activités qui doivent marquer le dixième anniversaire de la déclaration de Stockholm de 1972, et ses travaux seront mis à contribution dans l'élaboration du programme de travail du PNUE pour la prochaine décennie.

Les participants à cette réunion de hauts fonctionnaires seront appelés à identifier les secteurs où une coopération mondiale et régionale accrue pourrait favoriser et promouvoir le progrès dans le domaine du droit de l'environnement, particulièrement en ce qui a trait aux intérêts des pays en développement, et à recommander la mise en œuvre d'un programme où seraient canalisés à cette fin les efforts sur le plan international, régional et national. Dans le but de contribuer aux préparatifs de cette rencontre, le Canada a organisé à Ottawa, du 5 au 7 novembre 1980, des consultations informelles auxquelles ont été invités des délégués de quinze pays représentant la CE ainsi que les diverses régions, le directeur exécutif du PNUE et le président de son Groupe de travail d'experts du droit de l'environnement. Les participants à la rencontre de novembre se sont entendus pour dire que la pollution marine de source tellurique, la protection de la couche d'ozone et l'élimination des déchets dangereux sont des questions sur lesquelles les hauts fonctionnaires pourraient se pencher en vue d'établir leur priorité à l'échelle mondiale.

Le Groupe de travail d'experts du droit de l'environnement s'est réuni en février, en juin et en juillet et de nouveau en octobre pour poursuivre son examen des aspects juridiques de l'extraction et du forage sous-marins dans les limites des eaux territoriales nationales. Outre son programme de travail normal, le conseil d'administration a confié au groupe de travail la tâche d'étudier la documentation et de faire fonction de comité préparatoire pour la rencontre des hauts fonctionnaires.

Le Canada a également participé activement aux travaux du Comité juridique de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI), qui a poursuivi la rédaction des articles d'une éventuelle convention sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de pollution causée par le transport de substances dangereuses par mer.

Le 6 août 1980, le Canada et les États-Unis ont signé un mémorandum déclaratif d'intention concernant la pollution atmosphérique transfrontière. Les signataires s'y engagent à négocier un accord sur la pollution atmosphérique transfrontière et à créer un comité qui entreprendra les discussions préparatoires à des négociations formelles. Ils s'engagent également à prendre des mesures intérimaires, notamment l'application vigoureuse des lois et des règlements existants, la notification et la consultation préalables quant aux activités et aux modifications de politiques, règlements ou pratiques susceptibles d'influer sur la dissémination transfrontière des polluants, y compris les pluies acides, et une coopération accrue en ce qui a trait aux études scientifiques.

Après de nombreuses consultations avec les administrations territoriales, avec les autochtones et les groupements et particuliers intéressés, de nouveaux pourparlers ont eu lieu avec les États-Unis au sujet d'un éventuel accord sur la protection du caribou migrateur. Les négociations finales devraient avoir lieu prochainement.

En août 1980, la province de la Colombie-Britannique a présenté à la Commission mixte internationale une nouvelle demande contestant la validité d'une ordonnance par laquelle la Commission avait autorisé en 1942 le relèvement du barrage Ross dans l'État de Washington, ce qui aurait eu pour effet d'inonder la vallée de la Skagit, en Colombie-Britannique. Une demande similaire présentée par la Colombie-Britannique en 1974 avait été rejetée sans préjudice par la Commission en attendant l'issue de nouvelles négociations entre la province et la ville de Seattle. Cette demande soulève un certain nombre de questions importantes relatives au pouvoir de la Commission de modifier ou de casser des ordonnances.

Au cours de l'année, deux séries de discussions ont eu lieu avec le Danemark sur un accord de coopération en matière d'environnement marin. Les dispositions du projet d'accord touchent les eaux séparant le Canada du Groënland et prévoient, entre autres, la notification et la consultation préalables au début de travaux ou d'entreprises susceptibles de provoquer des rejets polluants, ainsi que l'échange d'informations scientifiques et autres sur l'environnement marin. Si l'élaboration du texte a progressé, de nouvelles discussions devront avoir lieu en 1981 afin de résoudre certaines questions demeurées en suspens, dont celle du passage des navires.

### **Droit des pêches**

Pendant l'année, le Canada a pratiquement mis la dernière main à un processus qui avait débuté en 1977 avec l'élargissement de ses zones de pêche à 200 milles. Depuis la signature d'un accord avec le Danemark, pour les îles Féroé, la majeure partie des relations bilatérales du Canada en matière de